

Déclaration volontaire de données de sécurité basée sur le format d'une fiche de données de sécurité visée par le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH).

**7094 GALVASHIELD CC 2 – 7095 GALVASHIELD CC 4**  
**789 GALVASHIELD XPT – 792 GALVASHIELD XP2**  
**793 GALVASHIELD XP4**

Date de révision 17.11.2022

Version 1.0

Date d'impression 17.11.2022

**SECTION 1: Identification du produit et de la société/ l'entreprise**

**Identificateur de produit**

Nom commercial : 7094 GALVASHIELD CC 2 – 7095 GALVASHIELD CC 4  
789 GALVASHIELD XPT – 792 GALVASHIELD XP2  
793 GALVASHIELD XP4

**Renseignements concernant le fournisseur**

Nom du fournisseur : PAREXGROUP S.A.S.  
19, place de la résistance  
CS 50053 - 92445.Issy les Moulineaux Cedex.  
Téléphone : +33141172000  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds.matiere-fr@parex-group.com

**Téléphone en cas d'urgence**

ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Type de produit : Article

En tant qu'article le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CEE et aux lois du pays concerné.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**Article**

**Composants dangereux**

Nom Chimique No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
ciment Portland, produits chimiques 65997-15-1 266-043-4	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317 STOT SE3; H335	>= 20 - < 25
hydroxyde de lithium 1310-65-2 215-183-4 01-2119560576-31-XXXX	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1B; H314 Eye Irrit.2; H319	>= 20 - < 25

Pays REG\_EU 100000042762

1 / 4

Déclaration volontaire de données de sécurité basée sur le format d'une fiche de données de sécurité visée par le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH).

**7094 GALVASHIELD CC 2 – 7095 GALVASHIELD CC 4**  
**789 GALVASHIELD XPT – 792 GALVASHIELD XP2**  
**793 GALVASHIELD XP4**

Date de révision 17.11.2022

Version 1.0

Date d'impression 17.11.2022

---

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**Moyens d'extinction**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Prévention des incendies et des explosions : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

---

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Déclaration volontaire de données de sécurité basée sur le format d'une fiche de données de sécurité visée par le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH).

**7094 GALVASHIELD CC 2 – 7095 GALVASHIELD CC 4**  
**789 GALVASHIELD XPT – 792 GALVASHIELD XP2**  
**793 GALVASHIELD XP4**

Date de révision 17.11.2022

Version 1.0

Date d'impression 17.11.2022

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.  
Recommandé: Gants en caoutchouc butyle/nitrile.  
Les gants souillés devront être retirés.  
Gants jetables en PVC
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.
- Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est requise.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- Aspect : solide
- Couleur : gris
- Odeur : inodore
- Point d'éclair : Non applicable
- Densité : env. 1,6 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C
- Hydrosolubilité : insoluble

Déclaration volontaire de données de sécurité basée sur le format d'une fiche de données de sécurité visée par le Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH).

**7094 GALVASHIELD CC 2 – 7095 GALVASHIELD CC 4**  
**789 GALVASHIELD XPT – 792 GALVASHIELD XP2**  
**793 GALVASHIELD XP4**

Date de révision 17.11.2022

Version 1.0

Date d'impression 17.11.2022

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Ce produit est chimiquement stable.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Sous cette forme commercialisée, les articles ne présentent pas de dangers toxicologiques.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Toxicité, Persistance et dégradabilité, Potentiel de bioaccumulation, Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**Interdiction/Restriction**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les informations contenues dans cette Fiche d'Information correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche Technique avant toute utilisation.